

**DEMANDES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE
DU PAYS GARONNE QUERCY GASCOGNE – ANNÉE 2017**

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVEN TIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) POMMEVIC Aménagement d'un logement locatif n°1 avenue de la gare en vue d'accueillir des populations fragilisées. BCTR/ACO03490	161 665 €	65 000 €	65 000 €	12%	<u>7 800 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 65 000 € HT pourrait être accordée à la commune.					
2) SAINT ARROUMEX Travaux d'extension de la mairie. BCTR/ACO03258	116 200 €	65 000 €	24 556 € (*)	45%	<u>29 250 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 24 556 € HT pourrait être accordée à la commune. (*) Ce reliquat est ramené à 24 556 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).					

TOTAL..... 37 050 €

Le Président,

Christian ASTRUC